

## DECISION MODIFICATIVE N° 2 : RESIDENCE AUTONOMIE LE PARC

### DELIBERATION N° 50

Date : SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,  
Président du CCAS.

Cette Décision Modificative n°2 du budget de la Résidence Autonomie LE PARC a pour objectif :

- De constater la subvention d'équilibre du budget principal en recette
- D'ajuster les dépenses pour assurer la fin de gestion de l'exercice

Le détail des crédits ouverts en dépenses et en recettes d'un total de 500 € est joint en annexe.

La Direction Générale propose au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à faire appliquer cette décision modificative.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application  
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée  
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 29/11/2025  
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT



DEPARTEMENT DU NORD

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## DE WATTRELOS



### Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

### SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

Samedi 29 novembre 2025 – 9h30

**Nombre de Conseillers en exercice : 13**

**Présents : 9**

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Françoise CLAIS, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE,  
Messieurs Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL, Veysal KIRAZ, Pascal LUCAS,

Administrateurs

**Absence excusée avec pouvoir : 03**

Sarah NEYRINCK

Arlette ROUSSEL

Christophe RICCI

**Absence excusée sans pouvoir : 01**

Laura DELPLANQUE

**Absence : 00**

**Président de séance :**

Monsieur Dominique BAERT, Président